



Pour citer cet article :

**La Bussière (R. de), « Une école de réforme pour petits garçons », *L'Enfant*, n°39, 1er novembre 1895, p. 26-28.**



# L'Enfant. Organe des Sociétés protectrices de l'enfance

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Sociétés protectrices de l'enfance. L'Enfant. Organe des Sociétés protectrices de l'enfance. 1891-1936.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :  
\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.  
\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.  
\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

crois que je m'habituerai. Je suis au milieu d'une superbe campagne.

Je suis heureux de pouvoir vous écrire. Pour m'amuser, envoyez-moi de temps en temps une petite lettre; cela me fera plaisir.

Je dis le bonjour à tous mes camarades et surtout à Petit. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Créchan.

Ces petites lettres font toujours plaisir parce qu'on sent que le cœur les a dictées.

Sœur Geneviève continuera à nous envoyer les petits malheureux de la Villette. Elle utilise les bons de travail que lui ont offerts nos collaborateurs. Elle ne voit plus venir à elle les paresseux, les mendiants professionnels, parce que le bon de travail a la propriété de les repousser, mais les enfants vraiment malheureux viendront toujours, et trouveront à la Maison de Travail un abri immédiat et une protection efficace.

À côté de la petite classe, nous avons installé le réfectoire des petits, et nous rêvons, dès que nous serons assez riches, d'avoir le réfectoire des grands.

Le service médical s'organise bien cette année. M. le docteur Maurange nous permet toujours d'adresser nos malades, soit à son domicile, soit à sa clinique chirurgicale 16, rue Séguier. De plus un jeune interne de l'hôpital Cochin, M. Collinet, prend la peine trois fois par semaine de venir examiner nos enfants. M. Pompéani, préparateur au laboratoire de toxicologie, nous a également promis son concours. Nos enfants seront donc bien soignés.

Au point de vue religieux les secours ne manquent pas non plus. Les frères de Saint-Vincent de Paul de la rue de Dantzig continuent à réunir chaque soir ceux de nos pupilles catholiques qui ont des sentiments religieux, et ils présentent à l'Œuvre d'Auteuil ceux qui n'ont pas fait leur première communion. M. le pasteur Arboux visite nos protestants. Nous recommandons à M. le grand rabbin nos israélites.

Au point de vue purement moral, nous espérons voir s'organiser cet hiver des conférences faites régulièrement aux jeunes gens par nos collaborateurs. Nous avons déjà le concours assuré de MM. Decharme, le baron Sabatié-Garat Ferrari, Mme Lesur-Bauchart. Nous espérons que, comme l'année dernière, Mlles Verteuil et Hadamard viendront dire de beaux vers à nos jeunes gens. Nous faisons appel à toutes les personnes de bonne volonté.

Nous venons aussi d'obtenir le concours de MM. Jacquemin et Maurice Petit qui veulent bien inspecter nos enfants placés à Paris, ou aider les nouveaux venus à bien se placer.

En résumé nous sommes satisfaits de nos débuts, il ne nous reste qu'à trouver l'argent nécessaire pour faire vivre nos malheureux protégés. Mais avant de parler de la Vente de charité qu'il nous faut organiser pour le mois de décembre, nous devons signaler un nouveau bienfait de l'Institut Pasteur qui nous permet de réaliser de sérieuses économies.

Notre Maison de Travail est installée dans un vieux local qui était habité avant nous par de nombreuses familles de rats. Nous avons amené des chats; ils ont disparu, mangés, dit-on, par leurs adversaires. Nous avons amené des chiens ratières; ils ont exterminé quelques rats, mais ils ont reculé devant la troupe et se sont habitués à les voir circuler. En une soirée, l'un de nos garçons armé d'un bâton avait tué 25 rats. Mais qu'est-ce que cela? Une faible avant-garde. Quant aux ratières et à la mort aux rats, elles ne produi-

saient aucun effet. Notre principal travail étant le triage des graines, les rats dévoraient nos sacs et souvent nos graines. Nous subissions des pertes énormes.

Par bonheur, M. Danysz de l'Institut Pasteur vient de découvrir le moyen de détruire les rongeurs. Il y a trois semaines M. Danysz nous a fait don de quelques tubes de virus. Les rats en ont absorbé une première fois trois tubes; ils ont, paraît-il, gagné le typhus, et sont morts au bout de peu de temps; leurs congénères les ont alors mangés et ont contracté à leur tour la terrible maladie. Dix jours plus tard nous avons encore offert le virus contenu dans deux tubes aux quelques rats survivants et aujourd'hui nous n'en avons plus.

Nous prévenons l'administration que les égouts du quartier doivent être encombrés de cadavres. Quant à nous, nous sommes enchantés d'être débarrassés de nos adversaires, les rongeurs, et nous adressons nos remerciements à M. Danysz et à l'Institut Pasteur.

Tout va donc pour le mieux à la Maison de Travail, sauf la caisse; mais nous comptons sur vous, chers Lecteurs, pour la regarnir et nous permettre de faire face aux nécessités de l'hiver. Que les dames ou jeunes filles disposées prendre part à une Vente de Charité veuillent bien nous prêter leur gracieux concours! Qu'elles n'attendent pas d'y être directement conviées pour venir à notre aide! Nos occupations sont si nombreuses que nous ne parvenons pas à faire les visites qu'il faudrait. Nous songions que si nos amis qui ont équipage voulaient bien nous prêter leur voiture deux heures chaque mois, cela faciliterait bien notre tâche... Mais revenons à la Vente; elle se fera dans les salons d'un Ministère du 15 au 25 décembre prochain et déjà nous comptons sur Mme Barbet-Massin, Mlle de Gourlet, Mmes de la Motte, Lesur-Bauchart, George Duruy, Decharme, Benoit-Lévy, Rihouet etc. Nous espérons que la liste augmentera de jour en jour et que nous aurons, grâce à ces dames, le moyen de donner à manger à tous ces petits malheureux que l'hiver commence à nous envoyer.

H. R.

## UNE ÉCOLE

DE

### RÉFORME POUR PETITS GARÇONS

Besançon, le 15 octobre 1895.

A la fin des vacances, j'ai eu la bonne fortune de pouvoir visiter un établissement d'éducation correctionnelle d'un genre tout particulier, et dont je me propose de vous entretenir d'une manière détaillée.

L'École Saint-Joseph, à Frasne-le-Château, (Hte-Saône), est une École de Réforme, c'est-à-dire un établissement recevant des jeunes garçons de moins de 12 ans, mis à la disposition de l'administration pénitentiaire en vertu de l'article 66 du Code Pénal. Elle est dirigée par les sœurs alsaciennes de la Providence de Ribeauvillé.

Un petit chemin de fer départemental me conduit jusqu'à la station de Bucey-les-Gy, à 6 kil. de Frasne, où je trouve la

calèche des sœurs m'attendant. Cette calèche est conduite par un garçon de 17 ans, qui est un des pupilles de l'École investi des fonctions de cocher. Après avoir passé deux ou trois côtes et autant de descentes, nous atteignons le petit village de Frasne, qui s'étend au pied de la ligne de collines séparant la vallée de la Saône de celle de son affluent l'Ognon. Le *château*, qui donne son nom au village, est assez modeste, mais entouré d'un joli parc. Des sœurs du même ordre que celles qui tiennent l'école de Réforme y ont établi un Pensionnat de jeunes filles.

L'École St-Joseph offre l'aspect d'un orphelinat, ou de tout autre établissement de bienfaisance pure pour les enfants. Elle se compose de bâtiments d'apparence modeste, mais suffisants et bien tenus, entourés par des cours de récréation, des jardins et des terres cultivées. Le domaine n'est pas bien vaste, car il ne comprend qu'une trentaine d'hectares ; cela a du reste peu d'importance, puisqu'il n'y a à l'École que peu d'enfants capables de travailler sérieusement la terre. Dans les bâtiments réservés aux enfants, nous trouvons un immense réfectoire pouvant contenir toute la jeune population (actuellement d'environ 350 garçons), trois grands dortoirs, de nombreuses classes et un atelier de tailleurs. Il faut y ajouter les dépendances ordinaires de ces établissements : cuisine, boulangerie, lingerie etc... L'infirmerie, qui heureusement est comme de coutume à peu près vide, occupe une petite construction à part.

Mais je me hâte d'arriver au côté moral de l'Établissement, qui me paraît mériter une attention toute particulière.

L'École est dirigée exclusivement par les Sœurs. Il n'y a dans la maison qu'un seul homme, l'aumônier, qui joint à ses fonctions spirituelles celles de chef de la fanfare et d'arbitre souverain dans les jeux de billes, fort en honneur à l'École. Eh ! bien, ces sœurs — au nombre d'une quarantaine pour plus de 300 enfants — arrivent à suffire à tout : surveillance, instruction primaire, travaux agricoles... etc. Elles trouvent moyen de se faire aimer et respecter par toute la population enfantine qui leur est confiée, et de transformer peu à peu en courageux ouvriers, en bons citoyens, les gamins qui leur arrivent viciés par l'abandon, la négligence ou les mauvais exemples. Et comment obtiennent-elles ces beaux résultats ? non à l'aide d'une discipline sévère, mais par les soins maternels, l'influence morale et religieuse, et ce respect singulier qui est toujours imposé aux jeunes garçons, même mauvais, par des femmes pures et irréprochables. Cependant la tâche n'est pas toujours aisée, car si les enfants sont remis aux sœurs au-dessous de 12 ans, ils doivent être gardés par elles pendant toute la durée fixée par les tribunaux pour leur internement, c'est-à-dire en général jusqu'à 18 ou 20 ans.

Vous vous étonnerez peut-être que des enfants si jeunes à leur arrivée (il y en a de 7 ou 8 ans), aient ainsi tous été ramassés par la police pour des délits de droit commun, et vous demanderez de quelles fautes ils ont bien pu se rendre coupables. Les vols sont certainement les plus fréquents des faits délictueux qui ont amené devant les tribunaux les élèves de l'École Saint-Joseph ; le vagabondage et la mendicité fournissent aussi un contingent assez sérieux, joignons-y encore les incendies, les coups et blessures, les outrages aux mœurs, la contrebande, et, nous nous rendrons un compte assez exact des motifs qui ont amené l'internement de ces gamins. Tous, on le voit donc, ont fait le mal, mais ce n'est pas à dire qu'ils soient en général profondément pervertis. La plupart d'entre eux ne se sont pas rendu compte de l'étendue du mal qu'ils commettaient. Ils ont vraiment, selon le terme du code, agi

sans discernement. C'est ainsi que j'interroge deux gamins, envoyés en correction pour incendie volontaire, c'est-à-dire pour un fait extrêmement grave ; je cherche à leur faire expliquer les motifs de leur action. L'un d'eux a incendié des meules de paille, « pour voir comment cela ferait », l'autre, qui a mis le feu à la chaumière paternelle, déclare avoir été poussé par l'espérance qu'une fois leur vieille mesure brûlée ses parents en feraient construire une plus jolie à la place. D'autres enfants ont été envoyés à Frasne, à la suite de simples peccadilles, et vraiment on ne s'explique pas parfois les principes qui guident encore certains tribunaux de province. Je vois par exemple deux garçonnetts, paraissant fort gentils et intelligents, âgés l'un de dix ans, l'autre de huit ans, qui ont été envoyés en correction pour *deux ans*, par le tribunal d'Évreux, pour vol de quelques tablettes de chocolat. Si les familles étaient honnêtes, comment a-t-on pu leur retirer leurs enfants pour un délit aussi minime, et, si on a voulu prendre ce prétexte pour enlever leurs enfants à des parents indignes, comment a-t-on décidé qu'ils leur seraient rendus au bout de deux ans ?

Pendant leur séjour à Frasne, les enfants sont soumis à un règlement fort ingénieux. Chaque jour la population de l'École au-dessous de quatorze ans est divisée en deux sections : les Écoliers et les Travailleurs. Les premiers passent presque toute leur journée à l'école, tandis que les autres, à l'exception d'un peu de classe, sont employés à de petits travaux dans l'intérieur de l'Établissement ou dans la propriété. Or ces deux sections alternent chaque jour, c'est-à-dire que les écoliers de la veille deviennent les travailleurs du lendemain, et réciproquement. Ainsi on évite l'encombrement des classes, et on donne un exercice physique suffisant à tous ces gamins, qui arrivent en général à l'école chétifs et dans le plus triste état de santé. D'autre part cependant l'instruction primaire n'en souffre pas, car chaque année un certain nombre d'élèves (presque tous illettrés à leur arrivée dans l'établissement) obtiennent leur certificat d'études primaires. Je vous ai dit qu'il n'y avait pas d'atelier à l'École Saint-Joseph, sauf un atelier de tailleurs où tous les vêtements nécessaires à l'École sont confectionnés par les enfants sous la direction des sœurs. Quand les élèves atteignent l'âge de quatorze ou quinze ans, et qu'il faut penser sérieusement à leur apprendre un métier, les sœurs étudient alors leurs aptitudes. Les enfants d'origine rurale, qui paraissent pouvoir faire des cultivateurs restent à l'École pour travailler à l'exploitation du domaine. Ils forment la section des *grands*, dont presque tout le temps est consacré aux travaux agricoles, sans toutefois que leur instruction primaire soit complètement abandonnée. Les pupilles, au contraire, qui désirent apprendre un métier industriel, sont envoyés par les sœurs à leur Patronage de Besançon, complément de l'École Saint-Joseph. Dans un des faubourgs de Besançon, situé sur une hauteur et particulièrement sain, les sœurs ont acheté une grande maison entre cour et jardin. Cinq ou six d'entre elles y sont établies et peuvent recevoir une quarantaine de garçons de quatorze à vingt ans. Les enfants sont logés et nourris dans la maison, ils y passent leur journée du dimanche, mais ils vont travailler en ville chez des patrons qui leur enseignent les métiers les plus variés. Il y a des bijoutiers, peintres, encadreurs, menuisiers, cordonniers, chapeliers... etc... et chaque enfant travaillant chez un patron différent apprend bien mieux son métier qu'il ne pourrait le faire dans une École industrielle, en même temps que, jouissant d'une certaine liberté, il se prépare peu à peu à rentrer dans la vie

ordinaire. Je suis allé voir à Besançon l'un des patrons de ces jeunes apprentis; il m'a déclaré qu'il était fort satisfait de l'enfant qu'il avait sous ses ordres et que celui-ci, de son côté, était content de son sort et heureux de vivre sous le patronage des sœurs. « Ainsi, me disait le patron, comme l'enfant a une très longue course à faire pour remonter au Patronage, j'aurais voulu qu'il mangeât son déjeuner à l'atelier, mais il aime mieux faire cette course fatigante et rentrer déjeuner avec les sœurs et avec ses camarades. » Ce petit fait ne vous paraît-il pas caractéristique ?

Il est vraiment bien curieux de voir la facilité avec laquelle les sœurs arrivent à diriger ces grands garçons, qui pourtant ont tous débuté dans la vie sous de si fâcheux auspices. J'ai particulièrement admiré le dortoir des quarante garçons, surveillé par une seule religieuse, qui a l'air de trouver sa tâche toute simple.

Je vous ai dit que les sœurs qui dirigent l'École et le Patronage Saint-Joseph sont alsaciennes, c'est vous dire que le patriotisme y est en honneur tout comme la morale et la religion, et que les sœurs se préoccupent de faire de leurs élèves de bons Français, en même temps que de bons ouvriers chrétiens.

Pour vous rendre compte de l'amélioration qui s'opère chez les pupilles de l'École Saint-Joseph, il vous suffira de savoir qu'à peine une fois tous les deux ou trois ans, les sœurs sont obligées de demander le transfert de l'un d'eux dans une colonie pénitentiaire ordinaire, et que, parmi ceux qui sont libérés, environ 40/0 seulement tombent en récidive dans l'année qui suit leur sortie. Est-ce un assez beau résultat ? et ne vous semble-t-il pas que la multiplication d'institutions comme celles dont je viens de vous entretenir ferait faire un grand pas à cette question si complexe de la lutte contre la criminalité infantine.

R. DE LA BUSSIÈRE.



## BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu récemment pour la Bibliothèque de la Maison de Travail, et nous nous faisons un plaisir de signaler à nos lecteurs, le bel ouvrage de M. Maurice Bouchor, intitulé : *Chants Populaires pour les Ecoles*. (1)

Le poète s'est mis à la portée de son jeune public, en revêtant ses vers d'une belle simplicité. Il a été puiser un peu à toutes les sources, ce qui donne à son inspiration un singulier charme de pittoresque. L'ensemble de ces chansons, adaptées à des mélodies populaires, offre une image, en raccourci, du génie français. Presque chaque province est représentée : la Bretagne avec ses genets et ses bruyères roses où butinent les abeilles d'or, et sa mer sauvage qui couvre les landes mélancoliques de son éternel grondement ; la Savoie, pays des neiges, des sapins, des lacs et des aigles qui à l'aurore s'élèvent d'un large vol, et montent, montent dans l'immensité ; la Provence toute inondée de soleil, avec sa mer, si bleue, et son air, si parfumé, et ses pins, si sonores, où le vent glisse en musique ; l'Alsace, *notre* Alsace, qui attend « l'heure sainte »..... M. Bouchor a donné, comme de juste, une place à nos souvenirs patriotiques. *La Marseillaise* ouvre magistralement le recueil, où je relève *les Vaillants*

(1) — Mélodies recueillies et notées par Julien Tiersot — Hachette 1895.

*du Temps jadis, le Soldat Français, la Chanson de Roland*. Mais M. Bouchor sait qu'on peut aimer sa patrie sans haïr celle des autres, et rappeler avec orgueil les luttes épiques du passé sans renoncer à souhaiter l'apaisement dans l'avenir. C'est lui qui prononçait il y a quelques mois ces belles paroles, dans une conférence précédant l'audition de chants scolaires : « Se lèvera-t-il un jour où l'humanité entière ne formera qu'une seule famille ? Il est permis de le souhaiter passionnément. Mais la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, les autres nations, sont les seuls agents possibles de cette difficile transformation. Telle est, du moins, ma conviction profonde. Je crois que chaque nation représente un esprit qui a sa raison d'être, sa valeur, sa fonction : que toutes ensemble elles concourent, suivant leur génie propre, à la grande œuvre collective de l'humanité, qui est ou doit être une œuvre de lumière, de paix, de justice, d'amour : et que, si c'est bien l'humanité qu'en définitive il faut servir, on ne le peut efficacement que par la Patrie. »

*L'Hymne des Temps Futurs* (Chant de l'Ode à la joie, de Beethoven) un des plus beaux du recueil, est conçu dans cet esprit :

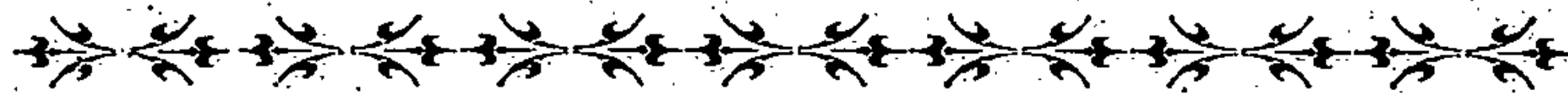
Plus de fratricides luttes,  
Plus de larmes, plus de sang !  
Il s'élève un chant de flûtes :  
Calme et doux, le soir descend.....

Il faudrait encore citer la *Chanson de Labour, La Moisson, La Saint-Jean* qui nous présentent un frais tableau de la vie rustique et la font aimer : la *Chanson de quête*, une chanson que M. Bouchor connaît depuis longtemps et qu'on ne lui dit jamais en vain.

On devrait donner chez nous une grande importance au chant. C'est merveille d'entendre un chœur d'Allemands. Les plus petits, là-bas, ont de l'oreille et de la mesure : ils savent chanter souvent avant de savoir lire. Qu'un poète de la valeur de M. Bouchor, que l'auteur des *Symboles* ait travaillé pour nos écoles primaires, cela est un bon signe. M. Maurice Bouchor n'est pas de ceux qui oublient que l'art a pour mission de glisser un rayon d'idéal dans la réalité de notre vie. Le chant n'est pas seulement un charme pour l'oreille ; il allège bien des cœurs

P. Ed. D.

28 Octobre 1895.



## PENSÉES A MÉDITER

*Par nos protégés*

« Nul ne peut aider celui qui ne veut pas s'aider lui-même »

PESTALOZZI.

*Par nos collaborateurs*

« Celui qui a la charité dans son cœur a toujours quelque chose à donner. »

ST AUGUSTIN.

## LOUIS VOLTZ

CHIRURGIEN-DENTISTE, DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

108, rue de Sèvres, Paris.

L'Administrateur-Gérant : R. JANET.

5B-1776-95. — Imp. des Orph.-App., D. Fontaine, 40, rue La Fontaine, Paris-Auteuil.